

GUIDE « LE PARCOURS CITOYEN »

ETAPE 1 : LE RECENSEMENT EN MAIRIE

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons.

QUAND ?

Dans les 3 mois suivant le 16ème anniversaire.

OÙ ?

A la mairie du domicile :

- Mairie [+] rue du Capitaine Bozambo sans rendez-vous aux horaires d'ouverture.
Où
- En ligne sur le site de la Ville de Romans : <https://www.espace-citoyens.net/villederomans/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/RECENSEMT/PREINSCR2>

QUELLES PIÈCES FOURNIR ?

- Pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)
- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois

Une attestation de recensement vous sera remise (à conserver sans délais)

POURQUOI ?

Pour être enregistré et pouvoir s'inscrire 6 mois plus tard sur le site internet, Ma Journée Défense et Citoyenneté <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>. Cet enregistrement permet également l'inscription sur la liste électorale.

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, l'examen du code de la route).

En cas de perte de cette attestation ou pour les renseignements supplémentaires, consulter le site internet : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

ETAPE 2 : LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

QUI ?

Tous les jeunes Français, filles et garçons qui se sont recensés auprès de la mairie de leur domicile.

OÙ ?

Sur le site internet Ma Journée Défense et Citoyenneté : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/> en créant son compte.

QUAND ?

6 mois après la date de recensement à la mairie.